

L'an deux mil dix-neuf, le treize novembre à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la commune de Condé-sur-Sarthe se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Sophie LEMÉE, Maire et sur la convocation adressée le 7 novembre 2019.

Etaient présents : Anne-Sophie LEMÉE, Stéphane FOURNIER, Catherine JAMET, Luc BUFFLER, Jacques ESNAULT, Vincent TOREAU, Gwenaëlle OUVRARD, David RIDRAY, Caroline ENOUF, Aline MARGUERITTE, Gilles HAVARD, Ghislain CHESNOT

Monsieur Didier BRUNEAU donne pouvoir à Monsieur Vincent TOREAU  
Monsieur Hervé DAVIAU donne pouvoir à Madame Caroline ENOUF  
Madame Delphine CAZARD donne pouvoir à Madame Gwenaëlle OUVRARD  
Monsieur Yves-Marie LE TROQUER donne pouvoir à Monsieur Gilles HAVARD

Madame Gwenaëlle OUVRARD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 02 octobre est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **N°13112019 01 : Indemnité de conseil du Trésorier**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 02 mars 1982, le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Madame LEMÉE précise que Monsieur POULEN, comptable public, intervient alors, à titre personnel, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'Etat, à la demande des collectivités territoriales ; que l'indemnité constitue la contrepartie de ce travail et que l'attribution de l'indemnité de conseil doit faire l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité.

Madame LEMÉE indique que son montant est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois derniers budgets exécutés, à laquelle est appliqué le barème figurant dans les arrêtés susmentionnés.

Pour l'indemnité de conseil au titre de l'année 2019, sont prises en compte les dépenses des années 2016 à 2018 inclus qui s'élèvent à un montant de 4 070 521.00€ soit une moyenne annuelle de 1 356 840.00€.

Madame le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a toute latitude pour moduler ce montant et indique que pour l'année 2019, si le taux est de 100%,

l'indemnité serait de 463.45€ soit 419.30€ net, selon un courrier du comptable public en date du 30 septembre 2019.

Il est proposé d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 85% par an soit un montant brut de 393.93€

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:*

*- accorde l'indemnité de conseil au taux de 85% par an soit un montant brut de 393.93€, au comptable du trésor.*

*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

- **N°13112019 02 : Admission en non-valeur**

Madame LEMÉE, Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la liste des titres de recettes des années 2017, 2018 et 2019 que Monsieur POULEN, comptable public, propose d'admettre en non-valeur pour un montant de 48.96€ :

-Titre n°322 de l'exercice 2018 compte 7368 (TLPE) pour un montant de 10.30€

-Titre n°343 de l'exercice 2017 compte 7368 (TLPE) pour un montant de 23.65€

-Titre n°14 de l'exercice 2019 compte 752 (location de salle) pour un montant de 15.00€

-Titre n°200 de l'exercice 2018 compte 752 (location de salle) pour un montant de 0.01€

Le montant total de ces titres s'élève à 48.96€.

Il est proposé de rejeter de l'état des titres à admettre en non-valeur proposé par le comptable public le titre n°14 de l'exercice 2019 pour un montant de 15.00€ au motif que celui-ci a été honoré et d'admettre les autres titres énoncés ci-dessus.

Par conséquent le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à un montant de 33.96€.

Les crédits sont inscrits en dépense au budget à l'article 6541.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*-décide d'admettre en non- valeur, les titres n°322, 343 et 200 pour un montant total de 33.96€*

*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

- **N°13112019 03 : Augmentation du temps de travail de deux postes d'adjoint technique**

Monsieur RIDRAY, conseiller municipal, du fait de sa situation familiale avec un des agents concerné par le sujet ne prend pas part à la discussion et au vote.

Monsieur JAMET, Adjointe au Maire, rappelle que suite au départ d'un agent en retraite, il y a eu une répartition de ses heures de travail entre les agents déjà en poste dont deux adjoints techniques avec des temps de travail hebdomadaire de 6/35<sup>ème</sup>.

C'est pourquoi Madame LEMÉE, Maire, a sollicité l'avis du Comité Technique départemental du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, compétent en matière d'augmentation du temps de travail des agents de la fonction publique territoriale.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, les représentants de l'administration et du personnel, composant le Comité Technique départemental ont émis un avis favorable avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 6/35<sup>ème</sup> à 11.70/35<sup>ème</sup> et d'un poste d'adjoint technique de 6/35<sup>ème</sup> à 8.65/35<sup>ème</sup>.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :*

*-décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 6/35<sup>ème</sup> à 11.70/35<sup>ème</sup> et d'un poste d'adjoint technique de 6/35<sup>ème</sup> à 8.65/35<sup>ème</sup>.*

*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

- **N°13112019 04 : Modification des heures de travail des agents du service technique du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de la période estivale, en raison des fortes chaleur et d'épisodes caniculaires, et en vertu de l'article 2.1 du décret 85-603 du 18 juin 1985 modifié, des mesures exceptionnelles nécessaires à la protection des agents ont été prises temporairement, à savoir la mise en place d'horaires aménagés à l'ensemble du personnel du service technique lors de fortes chaleurs ou épisode caniculaire.

Les horaires aménagés sont les suivants :

-du lundi au jeudi : 7h30-12h00 et 14h00-16h50

-vendredi : 7h30-12h00 et 14h00-16h20

Madame le Maire en concertation avec les agents du service technique propose d'instaurer définitivement ces horaires aménagés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année.

Le Comité Technique départemental du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, compétent en matière d'aménagement du temps de travail a été consulté et a émis un avis favorable, le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- décide d'instaurer définitivement, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année, les horaires aménagés suivants :*

*-du lundi au jeudi : 7h30-12h00 et 14h00-16h50*

*-vendredi : 7h30-12h00 et 14h00-16h20*

*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

• **N°13112019 05: Avenant n°3 : Travaux complémentaires rue de la Vallée**

Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, rappelle que par une délibération du 02 octobre 2019, le Conseil Municipal a autorisé à signer avec la société COLAS CENTRE OUEST- 41, rue Lazare Carnot à ALENCON (61007) un marché de travaux pour l'aménagement sécuritaire de la rue de la Vallée pour un montant de 160 605.87€ H.T. soit 192 727.04€ T.T.C.

Il est proposé d'intégrer des travaux complémentaires au marché:

- travaux sur le réseau d'eaux pluviales

- fourniture et pose de bordures

- pose d'un fourreau France Télécom

-marquage au sol.

Ces derniers représentent une plus-value de 7 192.50€ H.T.

Le nouveau montant du marché serait 167 798.37 € H.T.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*-décide de conclure un avenant n°3 par lequel il intègre des travaux complémentaires ce qui modifie le coût de la prestation et porte le montant du marché à 167 798.37 € H.T.*

*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.*

• **N°13112019 06: Convention d'assistance administrative avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Madame LEMÉE, Maire, informe le Conseil Municipal, que compte tenu de la masse et de la complexité des dossiers, avoir fait appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour assurer une mission d'assistance administrative.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention d'assistance administrative avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*-décide de conclure, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, une convention afin d'assurer une mission d'assistance administrative.*  
*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.*

• **N°02102019 07: Te 61 : Approbation du rapport d'activités 2018**

Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités du Te61 de l'année 2018.

Le Territoire d'Énergie Orne (Te61) est propriétaire de 15 768 kms de réseaux électriques du département. Il exécute pour le compte des communes adhérentes les divers travaux d'électrification rurale : effacement, renforcement et sécurisation. La mission première du Te61 est d'assurer la qualité de l'énergie desservie dans le département.

Le Te61 est un syndicat mixte fermé ; toutes les communes de l'Orne y sont adhérentes. Le territoire est divisé en 12 secteurs géographiques.

En 2018, 310 chantiers ont été réalisés par le Te61 sur le département, tous programmes confondus (effacement, sécurisation, renforcement).

Monsieur FOURNIER liste quelques participations financières du Te61 sur le département :

- Renforcement des réseaux : 862 250€
- Travaux de sécurisation des réseaux : 312 250€
- Sécurisation des fils nus : 458 750€
- Effacement des réseaux : 1 175 937.50€

Monsieur FOURNIER rappelle que le Te61 a participé à hauteur de 35% aux travaux d'effacement de réseaux de la rue de la Vallée soit une participation de 24 351€ pour un montant de travaux de 69 572.89€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités 2018 du Te61.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*  
*-décide d'approuver le rapport d'activités 2018 du Te61.*  
*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.*

• **N°13112019 08: Te 61 : Approbation des modifications des statuts du Te 61**

Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la délibération 2019-AG-44 validée par les membres du Comité Syndical du Te61 en date du 18 septembre 2019 et reçue à la préfecture le 20/09/2019 sous le numéro 061-256102922-20190918-2019\_AG\_44-DE.

La délibération modifie les statuts du Te61 comme suit :

-article 2 : Siège du syndicat :

Le siège du syndicat est 6 rue de Gâtel à Valframbert (61250)

-article 6.3 : Eclairage, mise en valeur du patrimoine et mobilier urbain

A la demande des communes adhérentes, le transfert de compétence s'applique également aux domaines suivants :

-Eclairage des infrastructures sportives ;

-Infrastructures d'éclairage évènementiel.

-annexe 1 des statuts :

En raison des communes nouvelles l'annexe 1 s'en trouve modifiée.

Monsieur FOURNIER précise que l'annexe 1 dresse la liste des communes urbaines adhérentes au Te 61.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les modifications apportées aux statuts du Te 61.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:*

*-décide d'approuver le rapport d'activités 2018 du Te61.*

*-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.*

## **DIVERS :**

### **Travaux d'aménagement sécuritaire rue de la Vallée**

Madame LEMÉE, informe le Conseil Municipal que la demande de subvention Fonds d'action locale (FAL) pour la sécurisation de la rue de la Vallée n'a pas été accordée compte tenu du montant de la dotation disponible et du grand nombre de demandes.

### **Repas des Séniors :**

Madame JAMET, Adjointe au Maire, fait part au Conseil Municipal du bilan positif du repas des Séniors, qui a eu lieu le dimanche 03 novembre, à la Salle Polyvalente, avec 146 participants.

### **Conseil d'école :**

Madame JAMET, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'à ce jour le nombre d'élèves à l'école est de 180 dont 74 en maternelle et 106 en élémentaire.

### **Répartition des sièges au Conseil communautaire :**

Monsieur ESNAULT, conseiller délégué, informe le Conseil Municipal que par arrêté interpréfectoral n°24 du 18 octobre 2019, la commune de Condé-sur-Sarthe disposera de deux sièges au conseil communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2020.

### **Cérémonie des vœux :**

Monsieur BUFFLER, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux se déroulera le mardi 7 janvier 2020 à 18h30

### **Plantation d'arbre :**

Monsieur TOREAU, conseiller délégué, rappelle que la traditionnelle plantation de l'arbre par les CM2 à l'occasion de la Sainte Catherine aura lieu le 22 novembre 2019 à 14h00 dans le verger.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra Mercredi 11 décembre 2019.

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Objet de la délibération</b>
13112019_01	Indemnité de conseil du Trésorier
13112019_02	Admission en non-valeur
13112019_03	Augmentation du temps de travail de deux postes d'adjoint technique
13112019_04	Modification des heures de travail des agents du service technique du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année
13112019_05	Avenant n°3 : Travaux complémentaires rue de la Vallée
13112019_06	Convention d'assistance administrative avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
13112019_07	Te 61 : Approbation du rapport d'activités 2018
13112019_08	Te 61 : Approbation des modifications des statuts du Te 61